

Accessibilité

La douche « zéro ressaut » est dans les tuyaux

L'arrêté qui imposera une douche sans ressaut dans le neuf, à partir du 1^{er} juillet 2020 ou 2021 selon le type de logements, devrait paraître dans quelques semaines au « Journal officiel ». **La baignoire reste une option mais il faudra que la zone puisse être aménagée ultérieurement en douche** « sans interventions sur le gros œuvre ».

➡ www.lemoniteur.fr/douche/